

# Budget 2023 : La Ville de L'Île-Perrot limite l'augmentation de taxes pour une résidence moyenne à 2,95%

L'Île-Perrot, le 14 décembre 2022 — Le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot a adopté le 13 décembre son budget annuel 2023. Le taux de taxe résidentiel augmente de 2,2% sur la valeur foncière et la tarification pour la collecte et le traitement des matières résiduelles augmente de 41\$ par résidence. Donc, pour une maison unifamiliale comprenant un seul logement dont l'évaluation correspond à la moyenne, l'augmentation nette est de 2,95%, soit 97\$.

Le maire de L'Île-Perrot, monsieur Pierre Séguin, a déclaré : « Comme nous le répétons fréquemment, la saine gestion de nos finances municipales est une priorité absolue pour le conseil municipal. Notre administration mène de l'avant des projets d'envergures, comme la construction du nouveau complexe aquatique et la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux, tout en s'assurant d'offrir aux citoyens un niveau de service adéquat. Et cette année, nous avons fait d'importants efforts pour épargner les contribuables perrotois dont plusieurs sont déjà considérablement affectés par l'augmentation du coût de la vie. »

### **Un effort soutenu pour limiter l'augmentation des dépenses**

Le budget de fonctionnement de la Ville passe de 20 378 000 \$ en 2022 à 20 881 000 \$ en 2023, une augmentation de 2,47 %. Cette augmentation est bien sûr inférieure à l'augmentation du prix des biens et services que la Ville doit acquérir pour assurer son fonctionnement quotidien. En termes réels, l'augmentation des dépenses de la ville est inférieure à l'inflation.

C'est l'augmentation de la tarification de la collecte des matières résiduelles et les intérêts sur la dette qui représentent les principaux impacts fiscaux.

### **Des projets majeurs à L'Île-Perrot**

La Ville de L'Île-Perrot continue de mener de l'avant des projets d'immobilisation d'envergure, comme la mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau, la réfection des

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

routes, rues et trottoirs et des travaux dans les bâtiments municipaux existants ou en construction. Parmi ceux-ci, l'on retrouve le complexe aquatique, qui ouvrira ses portes au début de l'été 2023.

La grande majorité des dépenses en lien avec ces projets sont financées par règlement d'emprunt, à l'aide de subventions et à même les surplus de la Ville.

### Une fiscalité municipale inadéquate

Le maire Séguin a ajouté : « Le conseil municipal et la direction de la Ville de L'Île-Perrot ont réussi à présenter un budget dont l'impact fiscal sur les résidents de la ville reste, dans les circonstances actuelles, limité. Nous sommes en mesure d'adopter ce budget grâce à la gestion prudente que cette administration a appliquée au cours des dernières années. Cela étant, je tiens à affirmer mon complet accord avec mes collègues, les maires d'autres municipalités qui ont récemment affirmé que la réglementation québécoise sur la fiscalité municipale québécoise était inadéquate afin de permettre aux Villes de faire faces à leurs responsabilités et obligations. La dépendance des recettes fiscales au développement immobilier est très contraignante, surtout pour une ville comme L'Île-Perrot, dont la très grande partie du territoire bâtissable est déjà occupé. »

– 30 –

### Source et informations

Mathieu Lalonde, directeur des communications

[mlalonde@ile-perrot.qc.ca](mailto:mlalonde@ile-perrot.qc.ca)

